



**Arrêté municipal**

**ARRETE DE PERMISSION DE VOIRIE ET DE CIRCULATION**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3,

**VU** le Code de la route,

**VU** la demande de l'entreprise SOLUTIONS30 en date du 06 février 2024,

**CONSIDERANT** la nécessité de réaliser les travaux de remplacement de conduite telecom sous accotement au lotissement L'ALICANTE, 11120 Saint Nazaire d'Aude.

**CONSIDERANT** qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures nécessaires pour régler la circulation et afin de prévenir tous les risques d'accident.

**OBJET :**  
Travaux  
remplacement  
conduite telecom  
lotissement  
Alicante

**ARRETE**

**Article 1° :** L'entreprise SOLUTIONS30 est autorisée à effectuer les travaux de remplacement de conduite telecom sous accotement au lotissement L'ALICANTE, à partir du 19 février 2024.

**Article 2° :** Le stationnement sera interdit au droit et en face des travaux des travaux ; les piétons seront renvoyés sur le trottoir d'en face et la chaussée réduite.

**Article 3° :**

La signalisation de restriction, de protection de chantier est sous la responsabilité de l'entreprise effectuant les travaux

**Article 4° :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions habituelles, seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

**Article 5° :** Monsieur le Secrétaire Général de la Mairie, Monsieur le Commandant de la brigade territoriale de Ginestas et le Chef de Service de Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Nazaire d'Aude, le 08 février 2024

Le Maire,

Joël Hernandez

